

LE PACK ÉNERGIE

Un coaching énergétique gratuit pour les TPE/PME et le secteur à profit social



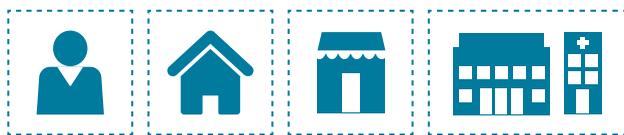
www.environnement.brussels



UN DISPOSITIF SUR MESURE

VOUS ÊTES

- Représentant-e d'une PME/TPE
- Indépendant-e ou profession libérale
- En franchise ou responsable d'un commerce de moins de 250 ETP
- Responsable d'une asbl ou d'une entreprise du secteur à profit social



VOTRE ACTIVITÉ DISPOSE

- d'un siège d'exploitation en Région de Bruxelles-Capitale,
- de locaux à caractère 100% professionnel, dans un bâtiment de plus de 10 ans.

VOUS VOULEZ

- Consommer moins d'énergie
- Alléger vos factures
- Réduire vos émissions de CO₂
- Bénéficier d'installations de qualité
- Améliorer votre image de marque
- Anticiper les changements de réglementation
- Initier une démarche pour obtenir un label

Avec le Pack Energie, bénéficiez d'un accompagnement global, professionnel et gratuit pour faire des économies d'énergie !



POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE DANS VOTRE BÂTIMENT

AVEC LE PACK ENERGIE

Disposez gratuitement de conseils professionnels et adaptés à votre type d'activité.

- Un diagnostic énergétique
- Un accompagnement sur mesure
- Des échanges de bonnes pratiques
- De l'aide pour obtenir un soutien financier pour investir

POUR PRENDRE DES MESURES D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



Eclairage



Eau chaude sanitaire



Chauffage



Refroidissement



Isolation et ventilation des bâtiments



Production d'énergie renouvelable



Equipements collectifs et industriels (par ex. une hotte industrielle)



UN SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT EN COMPLÉMENT

AVEC UN DIAGNOSTIC RÉALISÉ OU CONFIRMÉ PAR LE PACK ENERGIE

Demandez un soutien à l'investissement, pour mettre en œuvre des mesures d'économies d'énergie en matière de :

- Suivi énergétique
- Etanchéité à l'air
- Isolation
- Chaleur
- Froid
- Climatisation / refroidissement
- Protection solaire
- Eclairage
- Toiture verte
- Equipements collectifs et industriels

Le soutien financier peut couvrir de 30 à 40% du montant des travaux éligibles selon la taille de votre organisation.

LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE

- Recommandés dans le diagnostic
- Réalisés par des entreprises professionnelles
- Conformés aux spécifications techniques prévues dans le guide des conditions d'éligibilité



VOTRE CONTACT PACK ENERGIE

DES FÉDÉRATIONS PARTENAIRES

Bruxelles Environnement a confié la mise en œuvre du Pack Energie à quatre fédérations. Chaque partenaire propose des services adaptés à son secteur pour :

- Identifier les faiblesses énergétiques du bâtiment
- Repérer les équipements qui consomment trop
- Mettre en place une comptabilité et une gestion énergétiques
- Concevoir un plan d'actions et choisir des mesures prioritaires
- Envisager des investissements et demander un soutien financier
- Aider au changement de comportement des usagers
- S'informer et échanger des bonnes pratiques avec des organismes similaires au vôtre
- Dans certains cas, accompagner le suivi des travaux

Vous ne devez pas être membre pour bénéficier du Pack Energie.

CONTACTEZ SANS TARDER L'UNE DES FÉDÉRATIONS PARTENAIRES :

- Pour le secteur à profit social (non-marchand)

<https://energie.bruxeo.be>
E : energie@bruxeo.be - T. 02 210 53 03



- Pour le commerce et les services

www.comeos.be
E. : sti@comeos.be - T. : 02 788 05 58



- Pour les institutions de soins de santé

www.santhea.be
E. : contact@santhea.be - T. : 02 210 42 70



- Pour les TPE/PME

www.ucm.be
E: info.energie@ucm.be - T : 02 743 83 93



INFO



02 775 75 75
www.environnement.brussels